

REPUBLIQUE FRANCAISE
DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

CERTIFICAT DE
TRANSPORTEUR AERIEN
RESTREINT

N° F – N 139

DELIVRE INITIALEMENT LE 24 octobre 2005

Le présent certificat, délivré par la DGAC française :

AB CONSULTANT
Aérodrome de Cerny

91590 LA FERTE ALAIS

siège social

a satisfait aux exigences requises par la réglementation technique « OPS3 R » pour assurer l'exploitation en transport aérien public de vols locaux en hélicoptères dans les conditions figurant dans les spécifications opérationnelles annexées.

Le présent certificat ne permet pas, à lui seul, l'activité de transporteur aérien public de vols locaux, laquelle est subordonnée à l'obtention d'une licence d'exploitation.

Ce certificat n'est pas transférable et, sauf suspension ou retrait, sera valable jusqu'au: **30 novembre 2007**

Lieu de délivrance: Athis-Mons

(Issued at)

Date: 26 octobre 2006

Autorité de délivrance: DAC Nord

(Name, Title)



L'Ingénieur Général des Ponts et Chaussées
Directeur de l'Aviation Régionale Nord

T. REVIRON